



Championnat de voile Desjardins Subaru

Avis de course – 2 mai 2018

Le **Championnat de voile Desjardins Subaru 2018** est une série de treize (13) régates qui permet aux participants d'améliorer leurs habiletés et compétences dans la manœuvre de voiliers. Ces compétitions sont également l'occasion de promouvoir, de valoriser et de protéger le fleuve Saint-Laurent et sa faune. L'activité est accessible à tous les plaisanciers et navigateurs sportifs et est ouverte à tous les quillards, dériveurs lestés et intégraux, ainsi qu'aux multicoques.

Ces régates sont organisées par le Championnat Régional de Yachting de Québec (CRYQ), nommée autorité organisatrice, en collaboration avec les marinas hôtes

Les activités débuteront vendredi le 2 juin avec la soirée d'ouverture au Yacht-Club de Québec pour se terminer le 30 septembre par une course poursuite hors championnat et une soirée de fin de saison. Les participants compteront leurs meilleurs résultats parmi un nombre de courses correspondant à 60% des courses qui auront été complétées. Pour plus de détails consultez le programme à l'article 5.

Formulaire d'inscription en ligne : <http://cryq.org/regates/inscription>

Site Web du Championnat : www.cryq.org

Contact : information@cryq.org

Adresse postale : C.P. 54023, 707 Boul. Charest Ouest, Québec (QC) G1N 4P0

La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à une règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 RÈGLES

- 1.1. Les régates seront régies par la dernière édition en vigueur des *Règles de Course à la Voile* (RCV) ainsi que les *Prescriptions de Voile Canada*. <http://www.sailing.ca/fr-glements-s15703&language=fr>
- 1.2. Le système de handicap est le système PRHF de l'Association des régatiers de la Vallée du St-Laurent (ARVSL/SLVYRA). <http://www.slvyra.ca/handicap-doc-fr>
- 1.3. Les exigences minimales en matière d'équipement de sécurité stipulées par Transports Canada doivent être respectées. [DP] <http://www.tc.gc.ca/media/documents/securitemaritime/TP-511f.pdf>
- 1.4. Priorité à la navigation commerciale. Pour des raisons de sécurité, le comité de course se réserve le droit de pénaliser ou disqualifier un concurrent si ce dernier a failli à son obligation de se maintenir à l'écart d'un navire commercial au mouillage ou faisant route. [DP]
- 1.5. Les RCV sont modifiées comme suit:
 - 1.5.1. L'utilisation du moteur est permise jusqu'au signal préparatoire de sa classe (4 minutes avant le départ). Dans certaines circonstances, le comité de course peut permettre l'utilisation du moteur jusqu'à une (1) minute avant le départ. Cette décision sera signalée par l'envoi du pavillon flamme numérique 1 avant le premier signal préparatoire de la course, accompagné de deux signaux sonores. Ceci modifie la RCV 42.3.
 - 1.5.2. Si pour une raison de sécurité il s'avère nécessaire pour un bateau d'utiliser son moteur, ce dernier peut accepter une pénalité de 10% de temps pour la course au lieu de se retirer. Pour ce faire, il doit aviser le

comité de course avant la fin de la période de réclamation. Toutefois, le comité de course se réserve le droit de pénaliser, voire de disqualifier tout bateau qu'il jugera s'être donné un avantage par l'utilisation du moteur. [DP] Ceci modifie la RCV 42.3.

- 1.5.3. Si un bateau utilise son moteur pour éviter le trafic commercial et que de ce fait il acquiert un avantage, le bateau en cause peut continuer d'utiliser son moteur pour annuler cet avantage. [DP] Ceci modifie la RCV 42.3.
- 1.5.4. Les bateaux peuvent utiliser une énergie autre que manuelle pour opérer les treuils. Ceci modifie la RCV 52.
- 1.5.5. Les bateaux sont autorisés à utiliser des systèmes de pilotage automatique. Ceci modifie la RCV 52.
- 1.5.6. La RCV 78.2 est retirée.

2 PUBLICITÉ

- 2.1. Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. [DP]

3 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 3.1. La série est ouverte à tous les quillards, dériveurs lestés et intégraux, ainsi qu'aux multicoques.
- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire en ligne <http://cryq.org/regates/inscription>. Il est possible de s'inscrire pour une ou plusieurs courses et le paiement se fait en ligne ou en personne auprès du comité de course. L'inscription en ligne doit se faire avant 20h00 la veille d'une course. L'annexe A présente à titre indicatif le formulaire d'inscription.
- 3.3. S'il est impossible pour un participant de s'inscrire, il pourra faire part de son intention de courir au comité de course en personne ou par VHF sur la voie 72 jusqu'au premier signal d'avertissement. Le skipper sera alors responsable de s'inscrire et d'aviser les officiels de course immédiatement après la régata. À défaut, le temps du participant ne sera pas compilé dans les résultats.

4 DROITS À PAYER

- 4.1. La tarification est basée sur le nombre de jours de régata et non par course individuelle. La série comprend 11 jours de course tarifés. **La régata du 9 juin est offerte par le Yacht-Club de Québec.** Pour les journées comprenant une course ou plus, les droits requis sont les suivants :

Nombre de jours de course - Forfaits	Droits
1	40 \$
3	100 \$
6	200 \$
10 (série complète) incluant l'adhésion à Voile Québec	340 \$

5 PROGRAMME 2018

- 5.1. Jours de course pour toutes les classes :

Course	Jour	Marina Hôte	Ville	Départ le plus tôt	Départ le plus tard
1	2 juin	Yacht-Club de Québec	Québec	08h00	08h55
2	9 juin	Yacht-Club de Québec	Québec	14h00	14h00
3	23 juin	Marina de la Chaudière	Lévis	15h30	16h10
4	4 août	Marina Port de Québec	Québec	11h40	12h20

5	5 août	Marina Port de Québec	Québec	08h20	08h55
6	5 août	Marina Port de Québec	Québec	12h45	13h25
7	18 août	De : Yacht-Club de Québec À : Club nautique Vauquelin	Québec Neuville	09h30	09h30
8 et 9	19 août	Club nautique Vauquelin	Neuville	10h00	10h00
10	1 ^{er} sept	Port de refuge de Cap-à-l'Aigle	La Malbaie	Voir ICC	Voir ICC
11	2 sept	Port de refuge de Cap-à-l'Aigle	La Malbaie	Voir ICC	Voir ICC
12	8 sept	Parc nautique Lévy	Lévis	Voir ICC	Voir ICC
13	22 sept	Yacht-Club de Québec	Québec	12h35	13h40

L'heure la plus hâtive et la plus tardive prévues pour le premier départ des courses sont indiquées au tableau ci-dessus. C'est le choix de parcours et les conditions météo qui influencent les heures.

6 JAUGE

- 6.1. La jauge sera le PHRF de l'Association des Régatiers de la Vallée du St-Laurent – ARVSL/SLVYRA PHRF System pour toutes les classes sauf multicoques. Consultez <http://www.slvyra.ca/handicap-doc-fr> pour plus de détails.
- 6.2. Trois classes PHRF seront établies soit :
- Classe Bleue – Voiliers avec un PHRF égal ou inférieur à 100
- Classe Blanche – Voiliers avec un PHRF supérieur à 100
- Classe Verte – Voiliers sans spinnaker ou voile non endraillée
Une classe ouverte sera ajoutée au besoin pour les bateaux hors norme (multicoques, yoles, etc.)
- 6.3. Tous les bateaux en PHRF doivent être sur la liste des bateaux de l'ARVSL/SLVYRA. Les handicaps SPI T/D ou VB T/D de cette liste seront utilisés pour établir les résultats en temps compensé. Pour faire partie de cette liste, il suffit d'en faire la demande tel que précisé sur le site Web du CRYQ. Pendant le processus d'inscription sur la liste, le bateau se verra attribuer un handicap temporaire qui le rendra éligible aux résultats.
- 6.4. Lors de l'inscription, chaque bateau doit fournir le nom du fabricant, le modèle, l'année de fabrication, l'utilisation ou non d'un spinnaker ou d'une voile non-endraillée, ainsi que l'engagement que le bateau est conforme à la définition d'un bateau « **standard** » tel que décrit ci-après lors de la période de confirmation d'inscription de la première course à laquelle il participe pendant la série. [DP]

Les ajustements de handicap en fonction des voiles et équipements ne seront pas acceptés, sauf si la liste des handicaps ARVSL/SLVYRA indique que le bateau a été mesuré, auquel cas le bateau devra être conforme aux spécifications indiquées sur la liste des handicaps. Pour être mesuré, le propriétaire doit en faire la demande au CRYQ qui s'occupera des démarches avec l'handicapeur en chef de l'ARVSL/SLVYRA.

6.5. DEFINITION DU VOILIER STANDARD DE CLASSE.

- 6.5.1. Il est construit selon un plan unique duquel un manufacturier peut produire un certain nombre de copies identiques ou presque quant à la coque et au gréement.
- 6.5.2. Il a un plan antidérive lesté à l'extérieur.
a. Certains voiliers ont une quille ou une dérive lestée rétractable. PHRF exige que la dérive soit bloquée en position basse durant la course.
b. Certains voiliers ont un lest intérieur ou extérieur en plus d'une dérive sabre ou pivotante lestée ou non. PHRF exige que la dérive (et/ou lest) soit bloquée en position basse durant la course.
- 6.5.3. Il a le déplacement d'eau prévu par le concepteur.

- 6.5.4. Il a des dimensions I, ISP, J, JC, P, E prévues par le concepteur.
- 6.5.5. La valeur LP de son plus grand foc ou génois est égale à 1.55 x J.
- 6.5.6. Il a une grand-voile dont les dimensions MP et ME sont standard. La valeur de ME est mesurée à 90 degrés de MP dans le sens horizontal.
- 6.5.7. Le spinnaker standard a une largeur (SGM) égale à 1.80 x JC et une longueur de chute (SLU) égale à $0.95 J [(ISP) 2 \div (JC) 2]$ ce qui doit environ égaler ISP. Le sommet de la poulie de spinnaker est la limite supérieure de la dimension ISP.
- 6.5.8. La longueur du tangon de spinnaker est égale à JC.
- 6.5.9. Il doit avoir un moteur à hélice et une réserve de carburant.
- 6.5.10. Avec un moteur intérieur, il doit avoir une hélice pliante ou à pas variable (feathering) et une puissance suffisante pour propulser le voilier à 90% de sa vitesse de coque en eau calme. La vitesse de coque est définie comme étant Vitesse (noeuds) = $1.33 \sqrt{LWL}$ en pieds).
- 6.5.11. Avec un moteur hors-bord, celui-ci doit être installé sur son support permanent, connecté à un réservoir d'essence fixé de façon sécuritaire, en position relevé mais prêt pour une immersion rapide. Il doit avoir une puissance suffisante pour propulser le voilier à 90% de sa vitesse de coque en eau calme.
- 6.5.12. Il doit y avoir assez de carburant à bord pour faire fonctionner le moteur pendant 2 heures en propulsant le voilier à 90% de la vitesse de coque en eau calme.
- 6.5.13. Il doit y avoir à l'intérieur les accessoires et les équipements prévus par le manufacturier. Ceux-ci pourraient être : une toilette, un évier, un poêle à cuisson, une glacière, une table de navigation, des couchettes, des coffres de rangement, des tiroirs, une table à dîner, des portes, des rideaux, des instruments, de l'eau potable, des lumières, de la plomberie, du filage, des réservoirs de carburant et d'eau, etc...
- 6.5.14. Il doit avoir les équipements de sécurité minimaux exigibles par la Garde Côtière et Transport Canada (article 1.3). Ceux-ci pourraient être : des ancres, des lignes de vie, des balcons avant et arrière, des ceintures de sauvetage, des signaux d'urgence, des extincteurs, un cockpit à drainage rapide, un pont et une cabine étanche.
- 6.5.15. Le voilier standard de PHRF exclus l'usage d'aides au rappel (sangles, trapèzes, planches).
- 6.5.16. Pour les voiliers dépourvus à l'origine de lignes de vie comme le Soling, le Etchell et le Star, le voilier standard de PHRF tient compte d'une position assise normalement droite.

7 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de Course (IC) seront disponibles au moins deux (2) semaines avant la première course sur le site Internet du championnat. Ces instructions seront complétées par des annexes pour chacune des courses de la série soit les « Instructions de Course Complémentaires » (ICC) et pourront faire l'objet d'un avenant disponible à partir du mercredi précédant chacune des courses.

8 LIEU

- 8.1. L'annexe B indique l'emplacement des marina hôtes des régates.

8.2. L'annexe C indique l'emplacement des zones de course.

9 LES PARCOURS

9.1. Les parcours à effectuer seront publiés dans les instructions de course.

10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

10.1. Le système de pénalité en points, règle 44.3, ne s'appliquera pas. Un bateau qui a effectué une pénalité selon la règle 44.1 ou 44.2 doit s'assurer d'avoir un témoin lors de l'exécution de la pénalité. Le comité de course ou le comité de réclamation peut, sans instruction, pénaliser un bateau qui a enfreint la règle 42.

11 CLASSEMENT

11.1. Le système de classement pour chaque course est le suivant :

Position	Description	Points
1	Première position	1
2	Deuxième position	2
3	Troisième position	3
N	N ^{ième} position	N
DNC	n'a pas participé	Nombre d'inscrits à la série dans la même classe + 1
DNF	n'a pas terminé	Nombre de bateaux de la même classe ayant terminé la course + 1
OCS	du côté course au départ	
DNS	n'a pas pris le départ	
RET	s'est retiré	
DSQ	disqualifié	
BFD	disqualifié règle 30.3	
DGM	inconduite majeure	
DNE	disqualification pas exclu	

11.2. L'inscription à au moins une des courses de la série rend le bateau admissible à la série.

11.3. Le score d'un bateau pour la série sera le total de ses meilleurs scores parmi 60% des courses validées arrondi à l'entier supérieur. Par exemple, quand douze (12) à treize (13) courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses huit (8) meilleurs scores.

11.4. Dans le cas où un bateau participe dans plus d'une classe au cours de la série, les points cumulés dans une classe ne sont pas transférables à une autre. Un bateau ne peut pas cumuler de points dans plus d'une classe lors d'une même régates.

11.5. Le calcul des résultats sera réalisé selon la méthode suivante pour les classes PHRF:
Le calcul des temps compensés s'effectuera comme suit;

$$T_c = \frac{566}{B + r} \left(\frac{d}{d/T_R - C_M} \right)$$

Dans un premier temps un calcul toutes classes confondues sera fait avec B = 550 sec/mille. Le temps réel du meilleur temps compensé servira à calculer la valeur de B ajusté pour le rythme réel de la course;

$$B_A = \left(\frac{1}{d/T_{R1} - C_M} \right) - r_1$$

Le calcul final utilisera cette valeur de B pour déterminer le classement dans toutes les classes. Les résultats seront donnés en termes d'écart rétro calculés "back calculated elapsed time" (BCE).

$$BCE = \left(\frac{d}{\left(\frac{566 d}{T_c (B + r)} + C_M \right)} \right)$$

T_R : Temps réel en heures

T_{R1} : Temps réel du meilleur temps compensé avec B = 550

T_C : Temps compensé en heures

r : "Rating" (handicap) en sec/mille

r₁ : Rating meilleur temps compensé avec B = 550

d : Longueur du parcours en milles nautiques

C_M : Courant moyen en nœuds

12 COMMUNICATION RADIO

- 12.1. Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit pas faire de transmission vocale ou de données, ni recevoir communications vocales ou des données qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. [DP]
- 12.2. Le comité de course utilisera la voie 72 sur VHF pour toute communication officielle. Le comité de course ne répondra à aucun appel radio pendant les séquences de départ. Il est de la responsabilité des régatiers de garder la veille sur la voie 72. [DP]
- 12.3. Les régatiers sont invités à prévenir le comité de course par VHF au moins une minute avant le passage de la ligne d'arrivée.

13 PRIX

- 13.1. Des prix seront attribués aux trois premières positions de chaque classe à chacune des courses et pour le championnat (série) pour les concurrents qui auront pris le départ à au moins 50% des courses valides dans la classe. Aucune bourse ou montant en argent ne seront mis en jeu.

14 DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

- 14.1. Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

15 ASSURANCE

- 15.1. Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de \$ 1 000 000 par incident, ou son équivalent.

16 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- 16.1. Le Championnat Régional de Yachting de Québec (CRYQ) adhère aux valeurs environnementales. Elle encourage les équipages à limiter la production de déchets, entre autres par l'utilisation de bouteilles réutilisables, et elle applique la RCV 55 des Règles de Course à la Voile : « Un concurrent *ne doit pas jeter intentionnellement de débris dans l'eau.* » [DP]

17 INFORMATIONS ADDITIONNELLES

- 17.1. Pour plus d'informations veuillez consulter le www.cryq.org et/ou contacter information@cryq.org.

ANNEXE A – Formulaire d’inscription

(À titre indicatif seulement, seul le formulaire en ligne est accepté à : <http://cryq.org/regates/inscription>. Le paiement peut se faire en ligne ou sur place)

Bateau

Nom du bateau

Avec SPI Sans SPI

Information supplémentaire

Pour les classes PHRF, les informations détaillées sur le bateau nous permettront d’identifier le Handicap à utiliser pour votre bateau. Veuillez indiquer le plus de renseignements possibles.

Numéro de voile ou numéro de série du bateau

Propriétaire/Skipper

Prénom et Nom

Courriel

Membre de Voile Québec (FVQ)

Étant un organisme affilié à Voile Québec, nous demandons aux régatiers d’être membre. [Cliquer ici pour vous inscrire](#)

[Note : Avec le forfait 10 jours de course, l’adhésion est incluse.](#)

Club/Marina

Téléphone

Marque

Modèle

Longueur Hors Tout

Type de quille

Jours de course

Nb jours	Coût (CAD)	Sélection
1	40	<input type="checkbox"/>
3	100	<input type="checkbox"/>
6	200	<input type="checkbox"/>
10 + FVQ	340	<input type="checkbox"/>

Conditions de participation

Je déclare sur l’honneur que je m’engage dans une ou plusieurs épreuves du Championnat Régional de Yachting de Québec de mon plein gré, en acceptant sans restriction ni réserve les règles de World Sailing, l’avis de course, les instructions de course, les instructions de course complémentaires, les règlements de sécurité ainsi que tous avenants rendus nécessaires.

Je reconnais que la course à la voile peut être dangereuse. Je déclare savoir que la sécurité de mon voilier ne relève que de ma seule et inaliénable responsabilité, que je fais le nécessaire pour que le bateau soit prêt à affronter le mauvais temps, que le bateau possède tout l’équipement de sécurité nécessaire et obligatoire et que nous connaissons, moi et mon équipage, la manière de nous en servir.

Je déclare également que je prendrai, avant le départ, connaissance des prévisions météorologiques et qu’il m’appartient de prendre ou non le départ de l’épreuve, ou de la continuer.

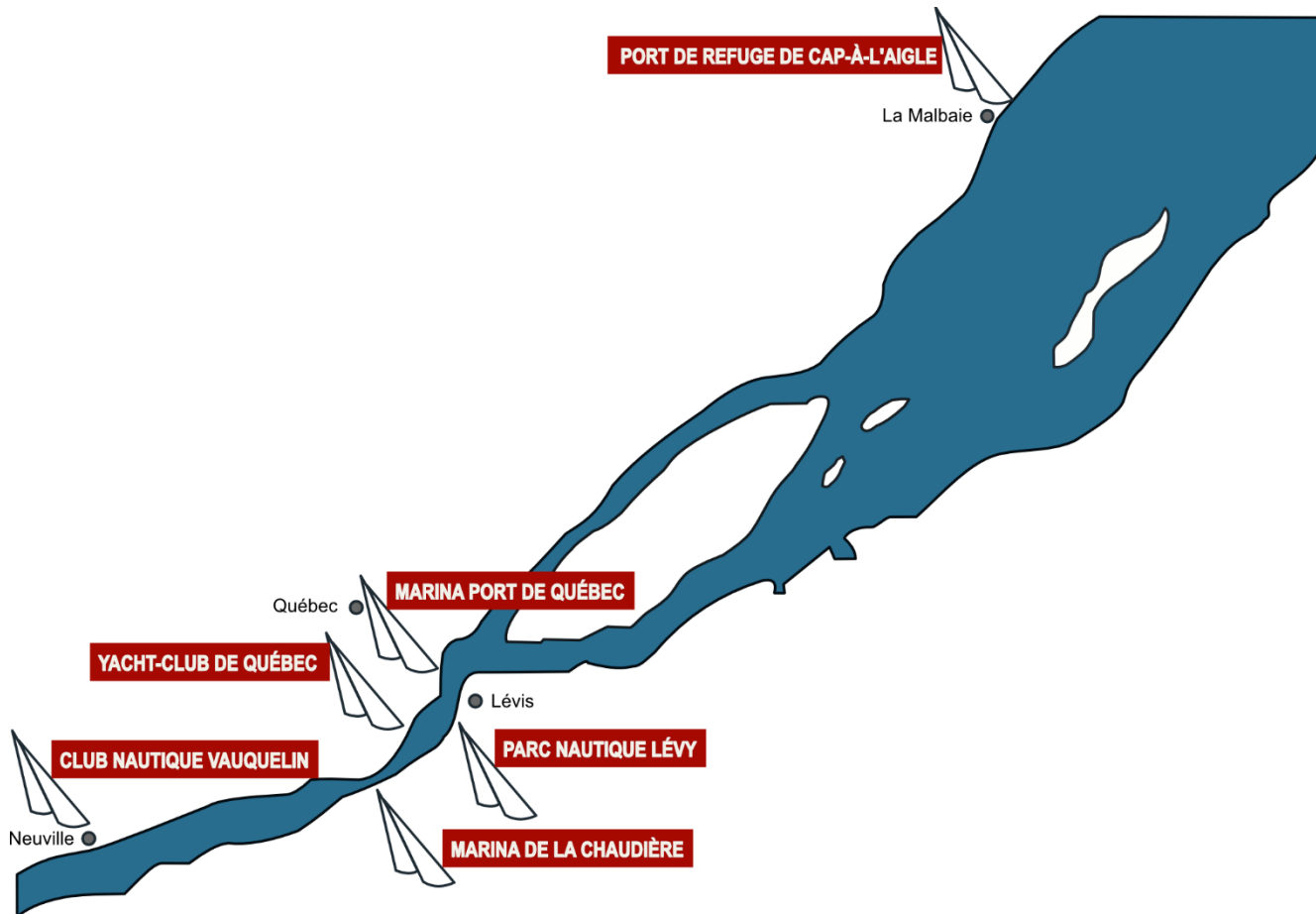
Je déclare finalement que j’ai pris connaissance des règles et règlements relatifs à cette épreuve et m’y soumetts.

Je comprends et accepte que cette décharge de responsabilité lie, au-delà de moi-même, mes héritiers, exécuteurs testamentaires et mandataires. Dans le cas d’un accident causant des bris matériels entre voiliers participants à cette épreuve, j’accepte, en m’inscrivant, que la responsabilité des dommages et les coûts des réparations soient partagés en fonction des règles de Word Sailing.

J’accepte également que les photos prises lors de l’événement du bateau et/ou de son équipage peuvent être diffusées et utilisées pour des fins promotionnelles.

Je comprends et j’accepte les conditions ci-haut.

ANNEXE B – Marina hôtes des régates



MARINA PORT DE QUÉBEC
155 ABRAHAM MARTIN
QUÉBEC, QC G1R 4M8
418-648-2233
www.portquebec.ca

CLUB NAUTIQUE VAUQUELIN
189 RUE DU QUAI
NEUVILLE, QC G0A 2R0
418-876-2185
www.marinadeneuille.org

YACHT-CLUB DE QUÉBEC
1225, BOUL. CHAMPLAIN
QUÉBEC, QC G1L 0A2
418-681-4617
www.ycq.ca

MARINA DE LA CHAUDIÈRE
155 CHEMIN DU FLEUVE
SAINT-ROMUALD, QC G6W 2A3
418-839-7939
www.marinadelachaudiere.com

PARC NAUTIQUE LÉVY
4685 RUE ST-LAURENT
LÉVIS, QC G6V 8M9
418-833-9421
www.parcnautiquelevy.qc.ca

PORT DE REFUGE DE CAP-À-L'AIGLE
10 RUE DE LA GRÈVE
LA MALBAIE, QC G5A 2R3
418-665-3698
www.refugecapalaigle.com

ANNEXE C – Zones de course

Course	Date	Marina hôte	Description de la zone de course
1	2 juin	Yacht-Club de Québec	Fleuve St-Laurent – Entre la bouée Q16 et le Yacht-Club de Québec.
2	9 juin	Yacht-Club de Québec	Fleuve St-Laurent – Entre la bouée Q4 et le Yacht-Club de Québec.
3	23 juin	Marina de la Chaudière	Fleuve St-Laurent – Entre la bouée Q22 et la Marina de la Chaudière.
4	4 août	Marina Port de Québec	Fleuve St-Laurent – Entre la bouée LimF et la bouée K168.
5	5 août	Marina Port de Québec	Fleuve St-Laurent – Entre la bouée LimF et la bouée K168.
6	5 août	Marina Port de Québec	Fleuve St-Laurent – Entre les bouées Q11 et K164.
7	18 août	Départ - Yacht-Club de Québec Arrivée - Club nautique Vauquelin	Fleuve St-Laurent – Entre le Yacht-Club de Québec et le Club nautique Vauquelin.
8	19 août	Club nautique Vauquelin	Fleuve St-Laurent – 2 à 4 milles à l'ouest du Club nautique Vauquelin.
9	19 août	Club nautique Vauquelin	Fleuve St-Laurent – 2 à 4 milles à l'ouest du Club nautique Vauquelin.
10	1 ^{er} sept	Port de refuge de Cap-à-l'Aigle	Fleuve St-Laurent – Sur sa largeur entre St-Irénée et Port au Persil.
11	2 sept	Port de refuge de Cap-à-l'Aigle	Fleuve St-Laurent – Sur sa largeur entre St-Irénée et Port au Persil.
12	8 sept	Parc nautique Lévy Tour de l'Île d'Orléans	Fleuve St-Laurent – Du Parc nautique Lévy à K108 en utilisant les chenaux nord et sud de l'Île d'Orléans.
13	22 sept	Yacht-Club de Québec	Fleuve St-Laurent – Entre les bouées K154 et le Yacht-Club de Québec.
	29 sept	Yacht-Club de Québec Course poursuite hors championnat	Fleuve St-Laurent – Dans un rayon de 10 milles du Yacht-Club de Québec.